

RÈGLEMENTS DU CONCOURS

1. Concours : Le concours est tenu par la **Fondation Tristan-Roy**.

La période de participation se déroule du **21 février 2022 au 29 avril 2022** et les gagnants sont annoncés le **1^{er} juin 2022**.

2. Admissibilité : Le concours s'adresse à tous les élèves de l'école secondaire Mont-Royal, âgés entre 12 et 17 ans, inscrits au premier ou au deuxième cycle du secondaire.

Sont exclus du concours les membres de la famille immédiate d'un membre du conseil d'administration de la fondation (frères, sœurs, enfants) et toutes les personnes avec lesquelles ces personnes sont domiciliées.

La signature du père, de la mère ou du tuteur légal est obligatoire pour participer au concours. Le participant devra envoyer le **formulaire d'autorisation parentale** dûment signé avec son texte.

3. Période d'inscription et annonce des gagnants : Les participants peuvent soumettre leur texte à partir du 21 février 2022, à minuit. La date limite pour soumettre une vidéo est le 29 avril 2022, à minuit.

Chaque participant ne peut soumettre qu'un seul texte.

Les gagnants du concours seront annoncés sur la page Facebook de la Fondation Tristan-Roy. Les lauréats seront déterminés par un jury composé de membres du conseil d'administration de la fondation organisatrice du concours.

Les lauréats seront contactés par courriel et par téléphone dans les jours qui suivront l'annonce des gagnants.

La remise des prix aura lieu durant le gala Méritas des élèves de l'école secondaire Mont-Royal.

4. Mode de participation : aucun achat requis. Pour être admissible au concours, les participants doivent fréquenter l'école secondaire Mont-Royal, s'inscrire par courriel en remplissant tous les champs du formulaire d'autorisation parentale et en joignant un texte respectant les exigences suivantes:

Les participant·e·s du 1^{er} cycle devront écrire un texte en français de 300 à 350 mots dans lequel ils feront connaître un service local ou scolaire (description) et dans lequel ils diront pourquoi ce service est important (justification).

Les participant·e·s du 2^e cycle devront écrire une lettre ouverte en français de 450 à 500 mots dans laquelle ils feront valoir une position (thèse) à propos d'un enjeu local ou d'un sujet ayant un impact sur leur vie, et ce, en ayant recours à des procédés justificatifs.

Les informations utilisées dans la rédaction du texte doivent provenir de sources variées, fiables et être adéquatement référencées.

Le texte doit être coiffé d'un titre accrocheur.

Les participants acceptent que leur texte apparaisse aussi sur le site Web de l'école secondaire Mont-Royal, dans le journal *La Poste de Mont-Royal* et sur les pages Facebook de l'école secondaire Mont-Royal, *La Poste de Mont-Royal* et la Fondation Tristan-Roy.

5. Déroulement du concours

Un comité jugera chacun des textes selon les critères d'évaluation suivants :

- Adaptation à la situation d'écriture
- Cohérence du texte
- Utilisation d'un vocabulaire approprié
- Construction des phrases et ponctuation
- Respect des normes relatives à l'orthographe d'usage et l'orthographe grammaticale
- Compétences de recherche

Prix à gagner :

L'élève gagnant du 1^{er} cycle remportera un montant total de 200\$ (une partie en argent et une partie en carte-cadeau de librairie)

L'élève gagnant du 2^e cycle remportera un montant total de 300\$ (une partie en argent et une partie en carte-cadeau de librairie)

Chaque prix devra être accepté tel qu'attribué, sans substitution. Il ne pourra être transféré, vendu, substitué ni être échangé en tout ou en partie contre sa valeur en argent. Toutefois, les organisateurs se réservent le droit de remplacer sans obligation, un prix ou une partie de prix par un autre prix semblable de valeur égale ou supérieure ou à leur discrétion, la valeur du prix ou partie de prix en argent, s'il est impossible d'attribuer le prix mentionné, peu importe la raison.

6. Afin d'être déclaré gagnant d'un prix, chaque participant sélectionné devra obligatoirement respecter la condition suivante :

Être joint personnellement par téléphone ou par courriel par les organisateurs du concours dans les dix jours suivant sa nomination.

7. Conditions générales

7.1.

Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité quant à l'information de participation captée de façon incorrecte ou inexacte ayant pour effet de limiter pour toute personne la possibilité de participer au concours ou l'en empêcher, et ce, notamment à cause d'une défektivité technique, d'une erreur humaine ou technique, d'une faute d'impression, de la perte, du retard, ou du brouillage des données ou des transmissions, d'une omission, d'une interruption, d'un effacement, d'une défektivité ou d'une panne au niveau du réseau téléphonique ou d'une ligne du réseau informatique, de l'équipement d'ordinateur, de logiciels ou de toute combinaison de ceci. Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité pour tout dommage ou toute perte pouvant être causés, directement ou indirectement, en tout ou en partie, par le téléchargement de tout logiciel ou document et par la transmission de toute information visant la participation au concours.

7.2.

Les organisateurs se réservent le droit, à leur entière discrétion, d'annuler, de modifier, de terminer ou de suspendre le présent concours dans son entier ou en partie, dans l'éventualité où il se manifesterait un évènement, un virus, un bogue informatique, une erreur humaine de toute nature, une intervention humaine non autorisée ou tout autre cause qui serait indépendante de leur volonté et pouvant corrompre ou altérer la gestion, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou la conduite appropriée du concours. Dans tous les cas, les organisateurs ne pourront être tenus d'attribuer plus de prix que ceux indiqués dans le présent règlement ni d'attribuer des prix autrement que conformément au présent règlement.

Les renseignements personnels recueillis sur les participants dans le cadre de ce concours sont utilisés notamment pour l'administration de ce concours. Aucune communication commerciale ou autre, non liée à ce concours ne sera envoyée au participant.

7.3.

Aux fins du présent règlement, le participant est la personne dont le nom apparaît dans formulaire du concours et c'est à cette personne que le prix sera remis, le cas échéant.